

LGV : les riverains coincent un cadre d'Eiffage

Un cadre de chez Eiffage, en charge des rétrocessions des terres le long de la LGV, s'est positionné pour acheter plusieurs hectares. Il a dû se rétracter, face à la pression des riverains.

La question a été abordée mercredi, en fin de comité de suivi sur les nuisances sonores liées à la LGV (ligne à grande vitesse), en préfecture de Région à Rennes. Les associations de riverains de la LGV se sont inquiétées qu'un haut cadre d'Eiffage, l'entreprise en charge de la construction de la ligne TGV, cherche à acheter plusieurs hectares de terres, le long des voies. Entre 4 et 5 ha, sur la commune de Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine).

« Juge et partie »

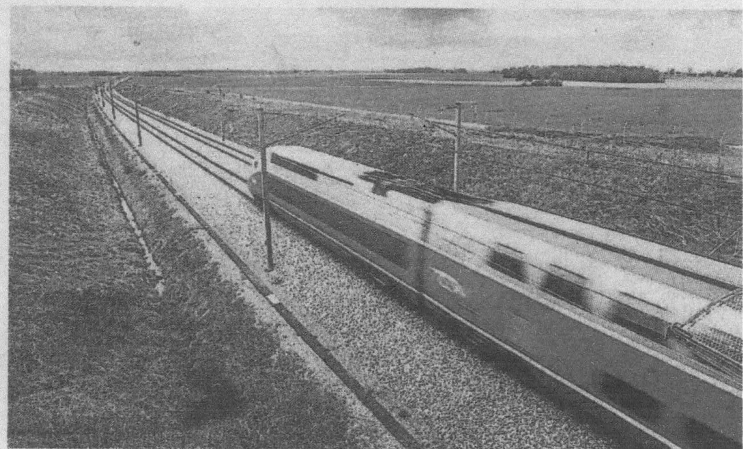
Pour les besoins du tracé de la LGV, SNCF Réseau a acheté de nombreuses terres, principalement aux agriculteurs. Il était convenu que les parcelles en trop soient rétrocédées, aux anciens propriétaires donc, mais aussi aux riverains. C'est Eiffage, au titre de la SNCF, qui s'occupe des rétrocessions. « L'objectif, était qu'il y ait le moins d'impact possible pour les agriculteurs. C'est un long travail de 15 années », explique la Safer, en charge d'étudier l'aménagement foncier.

La règle a-t-elle été appliquée concernant ces terrains ? « Ils ont at-

tendu qu'il y ait des candidatures, ils auraient dû venir vers les riverains d'abord. On avait l'impression que le terrain était réservé, c'était complètement opaque », dénonce un membre d'une association.

« Je n'ai plus de prétentions »

Selon la Safer, « personne ne s'est manifesté pour les parcelles en question. Il y a effectivement quelqu'un de chez Eiffage, via une SCI, qui était intéressé à titre privé pour acheter des parcelles, à 500 € l'ha, le prix du marché. » Rien d'illégal, car toute personne est libre d'acheter un terrain si les personnes concernées par la rétrocession ne se sont pas positionnées. Problème, le cadre d'Eiffage en question s'occupait... des rétrocessions. « Il animait des réunions, il gérât le dossier... donc il est à la fois juge et partie », dénonce le responsable d'une association. « Si ce n'est pas illégal, ce n'est pas du tout éthique, s'énervent un autre riverain. Nos maisons ont perdu 40 % de leur valeur et de savoir qu'une personne de chez Eiffage profite de la LGV pour faire du



bénéfice, c'est choquant ! »

Contacté, l'intéressé admet avoir voulu acheter des parcelles, à titre privé. « Je n'ai plus de prétentions sur les terrains le long de la LGV, se défend-il. J'avais émis le souhait d'acheter. Je connais le sujet, mais j'ai été traité comme n'importe quel citoyen. » Selon nos informations, l'homme a dû retirer son offre mercredi après-midi, suite à la réunion du comité de suivi, et vraisemblablement après un recadrage véhément

de sa hiérarchie. Face à l'agacement des riverains, il comprend « qu'ils se posent des questions. Mais je répondais seulement à l'annonce. »

Cette rétractation est un soulagement pour les riverains. « C'est juste retour à la normale, car ce sont des pratiques choquantes », explique l'un d'eux.

Guillaume ROBE